

**Compte Rendu du Comité Syndical du 5 Décembre 2017**

M. le Président ouvre la séance du Comité Syndical Ordinaire et accueil des délégués procède à la nomination des absents et excusés

**Etaient présents :**

Messieurs DIDIER- PARIS -FAREZ- LIEFOOGHE- POULAIN- JOPEK- BRYCOVE- CHOVEL – VIET - DUMON- ROBERT- CARPENTIER- - MME LEVEQUE - Messieurs –BOUTROY-TELLIER- PHILIPPOT - DUMONT- LAINÉ - DUMONET – M LOCQUET (Délégué suppléant de M Marcel LECLERE) – VERMUE- LOUVET- TORDEUX- – DUMAIRE - MARLIER – M SOMBART (délégué suppléant de MME CLOBOURSE) – REGAL -BUFFET - DUDEBOUT-LANOUILH - COUTTE –MUZART- MR RIGAUD

**Etaient absents et excusés :**

Messieurs BERAUX-GOSSET-VERZELEN-BONO  
MME LETOT

**Etaient absents et excusés avec pouvoir :**

M DE MONSTESQUIOU donne pouvoir à M DUMONT  
M COULON donne pouvoir à M CARPENTIER

**Etaient absents et représentés par les délégués suppléants :**

M LECLERE représenté par M LOQUET  
Mme CLOBOURSE représentée par M SOMBART

**Assistaient à la réunion :**

M. Yves de MOLINER, Directeur Général USEDA, M. Stéphane LAGUILLIEZ Responsable service Energie, Mme Lucie MATHIEU Responsable service « Communications Electroniques », Messieurs BEAUDOUIN, CARTON, Mme Armelle FELL, - service Energie, M, SANDT Mme Laurie DENOYELLE - service Communications Electroniques, et Mme Lydia FERRAZ, Assistante de Direction.

Mr Georges CARPENTIER ayant été désigné secrétaire de séance, M. le Président rappelle que la dernière réunion du Comité Syndical Ordinaire a eu lieu 11 octobre 2017.

**Le compte rendu de cette réunion est approuvé à l'unanimité des membres présents**

Mr le Président informe les membres du Comité syndical des délibérations prises par le Bureau après le 11 octobre 2017 dont la liste leur a été transmise avec la convocation du Comité syndical de ce jour

**Liste des délibérations des bureaux syndicaux du**

**Délibérations du 17 octobre 2017**

***· Autorisation donnée à Mr le président pour signer l'avenant n°2 de la convention de partenariat entre l'USEDA et la société GIREVE pour le développement de l'itinérance des services de recharges de véhicules électrique.***

### Délibérations du 07 novembre 2017

*Autorisation donnée à Mr le président pour signer la convention financière entre la commune de SAINT GOBAIN et L'USEDA pour le déploiement du très haut débit sur le territoire de la commune.*

### Délibérations du 22 novembre 2017

*· Autorisation donnée à Mr le président pour signer la convention financière entre la commune de ST NICOLAS AUX BOIS et l'USEDA pour le déploiement du très haut débit sur le territoire de la commune.*

*· Autorisation donnée à Mr le Président pour signer l'avenant n°1 de la convention du 15 décembre 2014 entre l'USEDA et l'ADEME relative au programme d'investissement d'avenir.*

### Délibérations du 05 décembre 2017

*Autorisation donnée à Mr le président pour signer la convention financière entre la Communauté d'Agglomération de la Région de Château Thierry et l'USEDA pour le déploiement du très haut débit sur le territoire de la communauté d'agglomération.*

*· Autorisation donnée à Mr le président pour signer la convention financière entre la commune de JUMENCOURT et l'USEDA pour le déploiement du très haut débit sur le territoire de la commune*

*· Autorisation donnée à Mr le président pour signer la convention financière entre la commune de BRIE et l'USEDA pour le déploiement du très haut débit sur le territoire de la commune.*

*· Autorisation donnée à Mr le président pour signer la convention financière entre la commune de FRESSANCOURT et l'USEDA pour le déploiement du très haut débit sur le territoire de la commune*

L'ordre du jour de la réunion du 5 décembre 2017 s'établit comme suit

- Approbation du compte-rendu de la réunion du 11 octobre 2017
- Informations des décisions prises par le bureau syndical depuis la réunion du 11 octobre 2017
- ⇒ FINANCES
- Décisions modificatives
- Présentation du budget principal 2018
- Présentation du budget communication électroniques 2018.
- Présentation du budget Energie 2018 (Chaufferie, bornes de recharges pour véhicules électriques)
- Annulation de titre (sous-réserve).
- Modifications des conditions financières :
- Tarification de location des fourreaux.
- Contributions des communes
- Prestations des opérateurs communications électroniques.
- ⇒ TECHNIQUE
- Proposition de programmation 2018 travaux EPE (Extensions), EPC (mise en conformité), SILU (signalisation Lumineuse).
- ⇒ ADMINISTRATIF
- Délibération autorisation Mr le Président à signer les marchés suivants :  
Travaux d'éclairage public-maintenance signalisation lumineuse & petits travaux d'extension EP.  
Travaux d'électrification éclairage public de réseau de télécommunication coordonnés aux travaux électriques.
- Délibération compte-rendu de la concession Aisne THD.
- Compétences optionnelles transférées à l'USEDA (sous-réserve).
- Modification du régime indemnitaire pour les agents techniques.
- Fermeture de poste / Ouverture de poste.
- ⇒ Questions diverses.

## ⇒ PROJET DE DECISIONS MODIFICATIVES

Le président présente le projet de décision modificatives

-pour le budget principal qui est accepté à l'unanimité des membres présents

-pour le budget annexe communications électroniques qui est accepté à l'unanimité des membres présents

## ⇒ PROJET BUDGETS 2018 :

Avant de commencer l'examen des projets de budgets primitifs 2018 le président DANIEL DUMONT passe la parole à M Yves de MOLINER directeur général qui présente un premier bilan de l'année 2017

Au 30 novembre 2017 l'état des dépenses est le suivant :

Frais de personnel	1 011 620,74 €	1,78%
Administration générale	770 110,80 €	1,35%
Remboursement Emprunt	2 182 036,46 €	3,84%
Travaux	49 684 272,04 €	87,42%
Maintenance éclairage public	898 045,94 €	1,58%
Achat energie	2 290 579,63 €	4,03%
<b>Total</b>	<b>56 836 665,61 €</b>	

La répartition des dépenses est conforme aux prévisions

Pour l'ensemble des budgets (hors achat énergie pour l'éclairage public), le poste travaux y compris la maintenance de l'éclairage représente **92,76 % des dépenses de l'USEDA**

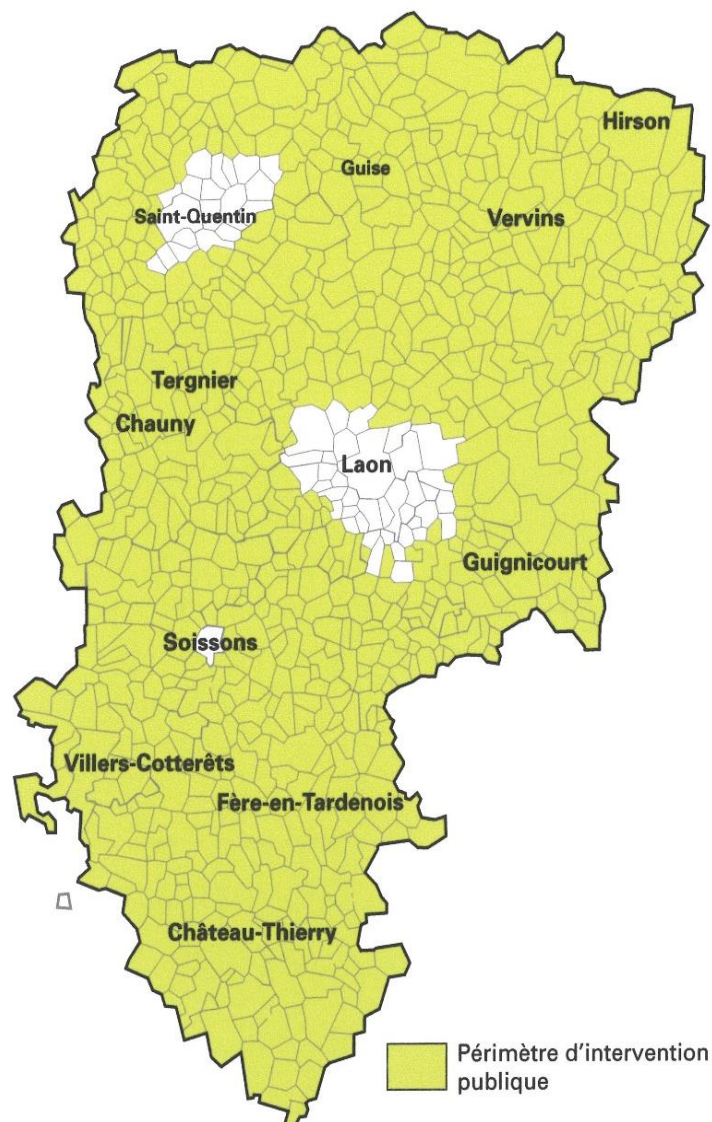
Le montant des investissements réalisés au 30 novembre 2017 par l'USEDA s'établit à **50 582 317. €** et se répartissent comme suit :

	Année 2017	
	Montant	Pourcentage
Travaux réseaux électriques	13 155 497,38 €	26,01%
<i>dont extensions</i>	<b>2 022 449,55 €</b>	<b>4,00%</b>
Travaux éclairage public	5 285 761,69 €	10,45%
Travaux réseaux de télécommunication	2 200 675,28 €	4,35%
<b>Construction siège</b>	24 537,52 €	0,05%
Travaux signalisation lumineuse	95 964,96 €	0,19%
Bornes de recharge	816 244,71 €	1,61%
Travaux chaufferies bois	1 216 535,46 €	2,41%
Biens propre USED A	66 062,35 €	0,13%
Travaux maintenance	898 045,94 €	1,78%
Subvention Aisne THD	2 978 373,00 €	5,89%
Travaux FTTH	23 207 007,60 €	45,88%
Travaux MED	636 064,09 €	1,26%
Subvention satellite	1 548,00 €	0,00%
<b>Total</b>	<b>50 582 317,98 €</b>	<b>100,00%</b>

Au 30 novembre 2017 l'état des recettes est le suivant :

<b>Subvention du Département</b>	4 202 785,68 €	7,43%
<i>Dont 3 000 150 € pour le Très haut débit</i>		
<b>Subvention FSN</b>	3 970 451,69 €	7,02%
<b>Subvention FEDER</b>	1 874 124,22 €	3,31%
<b>PCT</b>	532 235,41 €	0,94%
<b>Contributions ENEDIS</b>	606 687,94 €	1,07%
<b>Participation Collectivités ( Travaux et Maintenance)</b>	7 925 087,70 €	14,01%
<i>dont 772 992 € au titre des Communications électroniques</i>		
<b>TVA et FCTVA</b>	4 577 968,86 €	8,09%
<b>Produits divers</b>	79 301,09 €	0,14%
<b>Participations particuliers</b>	1 186 007,29 €	0,02 €
<b>Redevances Concessionnaires</b>	3 504 286,68 €	6,20%
<i>dont 33 720 € au titre des communications électroniques</i>		
<b>Contributions Achat Energie</b>	2 290 579,63 €	4,05%
<b>Recettes chaufferies bois</b>	32 595,81 €	0,06%
<i>Emprunts ( communications électroniques)</i>	15 000 000,00 €	26,52%
<b>Locations fourreaux et appuis communs</b>	371 238,44 €	0,66%
<b>Pénalités Entreprises</b>	530 932,22 €	0,94%
<i>dont 2745,03 € pour la chaufferie bois d'Urcel</i>		
<b>total</b>	<b>56 566 052,17 €</b>	<b>100,00%</b>
<b>Subvention du Département</b>	4 202 785,68 €	7,43%
<i>Dont 3 000 150 € pour le Très haut débit</i>		
<b>Subvention FSN</b>	3 970 451,69 €	7,02%
<b>Subvention FEDER</b>	1 874 124,22 €	3,31%
<b>PCT</b>	532 235,41 €	0,94%
<b>Contributions ENEDIS</b>	606 687,94 €	1,07%
<b>Participation Collectivités ( Travaux et Maintenance)</b>	7 925 087,70 €	14,01%
<i>dont 772 992 € au titre des Communications électroniques</i>		
<b>TVA et FCTVA</b>	4 577 968,86 €	8,09%
<b>Produits divers</b>	79 301,09 €	0,14%
<b>Participations particuliers</b>	1 186 007,29 €	0,02 €
<b>Redevances Concessionnaires</b>	3 504 286,68 €	6,20%
<i>dont 33 720 € au titre des communications électroniques</i>		
<b>Contributions Achat Energie</b>	2 290 579,63 €	4,05%
<b>Recettes chaufferies bois</b>	32 595,81 €	0,06%
<i>Emprunts ( communications électroniques)</i>	15 000 000,00 €	26,52%
<b>Locations fourreaux et appuis communs</b>	371 238,44 €	0,66%
<b>Pénalités Entreprises</b>	530 932,22 €	0,94%
<i>dont 2745,03 € pour la chaufferie bois d'Urcel</i>		

L'USEDA déploie le réseau Très Haut débit sur la zone d'initiative publique dont le périmètre apparait en vert sur la carte ci-dessus



#### ■ *Accélération du planning de déploiement*

- Prévisions de déploiement en Décembre 2020 de 163 000 prises FTTH (80 % de la zone d'initiative publique)
- Prévisions de déploiement en décembre 2022 de 200 000 prises (100% de la zone d'initiative publique)

#### ■ *Le financement de la 1er tranche 2015-2020 est finalisé*

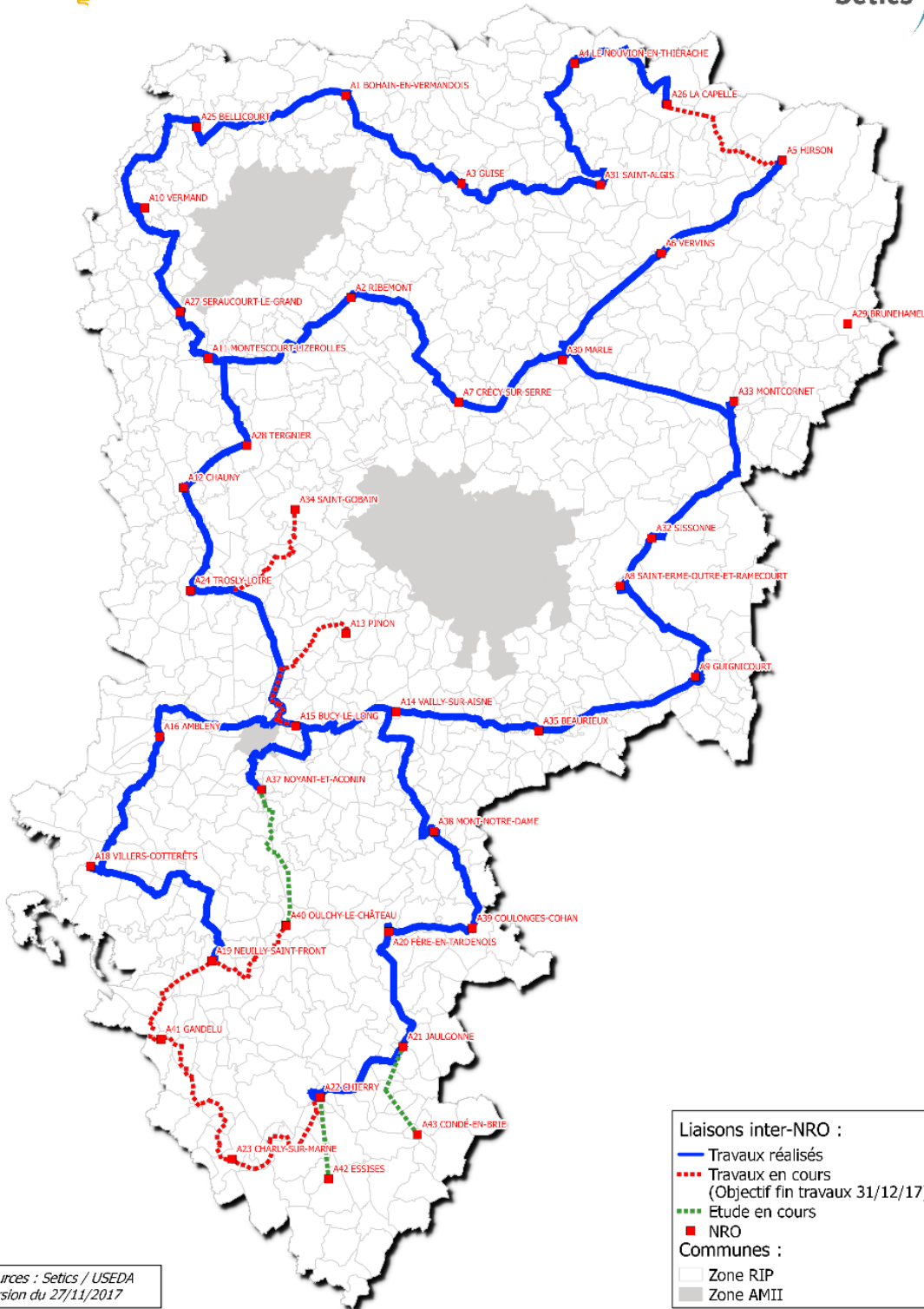
- Europe : 11 millions d'Euros
- Etat (Fonds National pour la Société numérique) : 51,6 millions d'Euros
- Région : 6,7 millions d'Euros
- Département : 22,5 millions d'Euros

■ Aisne THD : 28,5 millions d'Euros

Le déploiement du réseau au 25 novembre 2017 est le suivant :

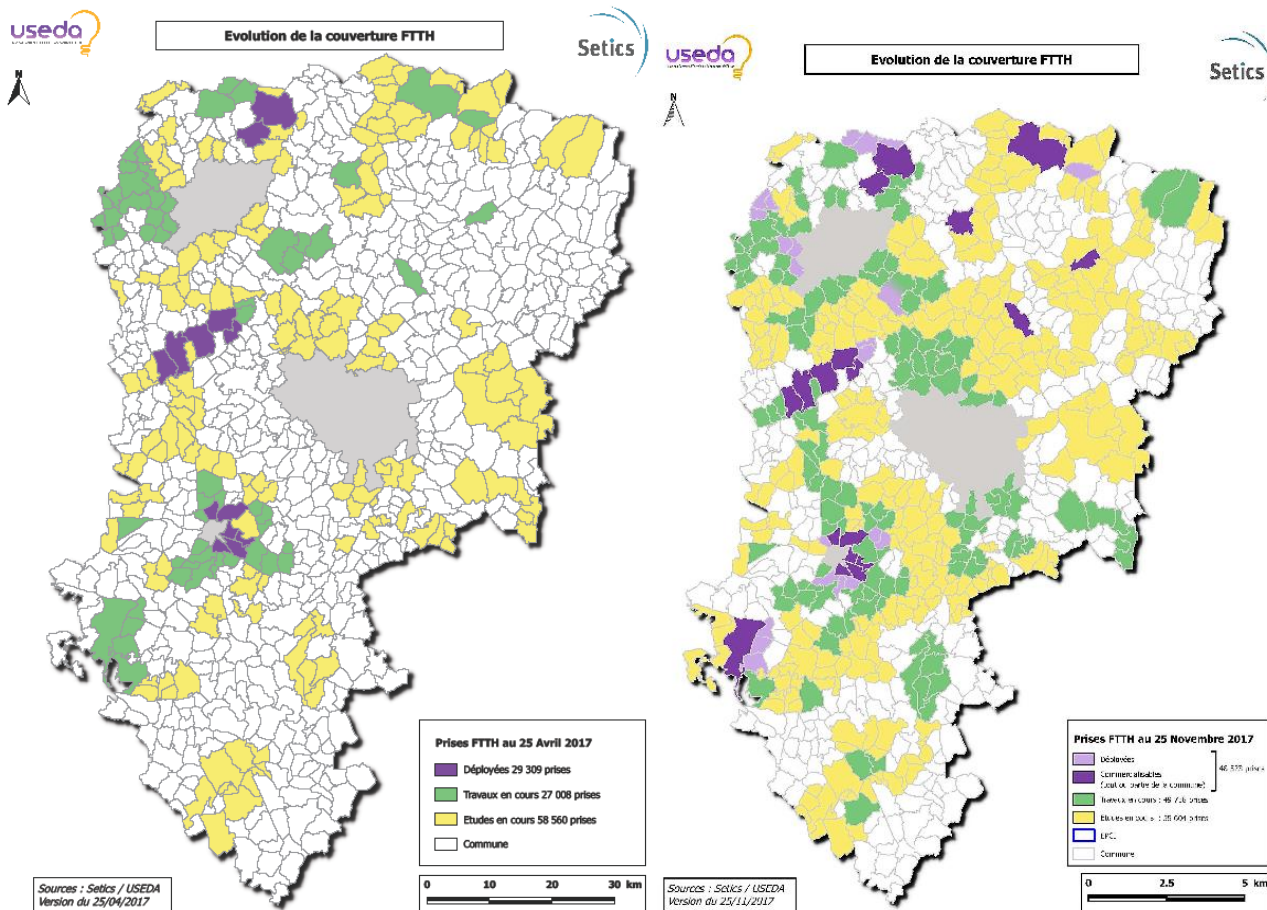


**Etat d'avancement des tronçons inter-NRO**



Sources : Setics / USEDA  
Version du 27/11/2017

Depuis le début de l'année 2017 l'évolution du déploiement est le suivant :



### ⇒ **Projet de budget principal primitif 2018**

Pour rappel, le budget principal ci-après est un budget établi toutes taxes comprises.

Ainsi en volume le budget 2018 en comparaison du budget 2017 se présente comme suit

	2017	2018	%
Fonctionnement	13 501 000 €	13 738 650 €	+1.76 %
Investissement	27 125 660 €	26 835 298 €	-1.07 %

### **Section de fonctionnement**

#### **Charges de fonctionnement**

Les charges de fonctionnement de l'USEDA s'élèvent à 13 738 650 € et se répartissent comme suit :

**Charges à caractère général : 4 202 930.00 €** en diminution de 89 679 € soit une baisse de 2.1 % par rapport aux budgets primitifs et supplémentaires 2017.

Les principaux postes en augmentation sont les suivants :

Carburants **+1 000 €**

Honoraires **+ 10 000 €** (Prévision d'intervention d'un cabinet spécialisé pour l'analyse du projet de contrat avec ENEDIS)

Assurances multirisques **+ 5 000€** (prise en compte de l'éolienne et des deux chaufferies de SISSONNE et TUIPIGNY)

Les principaux postes en diminution sont les suivants :

Maintenance éclairage public -28 450 €  
Locations mobilières -15 000 €  
Achat d'énergie – 50 000 €  
Raccordement comptage éclairage public -5 000 €  
Affranchissement – 1 000€  
Entretien bâtiment –8 000 €  
Electricité du siège – 2 000 €

**Charges de personnel et frais assimilés 1 059 200 € baisse de 2 400 € par rapport à 2017 soit- 0.23 %.**

En raison du passage à temps partiel d'un agent de l'USEDA et en prenant en compte le glissement vieillissement technicité (GVT) lié à une ancienneté moyenne plus importante des agents de l'USEDA pour des raisons démographiques

**Charges de gestion courante 157 000 € en baisse de 3 500 € par rapport au budget 2017 soit 2.18 %.**

Le principal poste en baisse est le suivant :

Contribution FNCCR - 3 000 €

Les charges financières baissent de 145 000 € soit 49.14 % par rapport à 2017 de la diminution de la dette pour le budget principal

Les dépenses réelles s'élèvent à 5 748 680 .00 € en baisse de 4.14 % par rapport à 2017

Le virement à la section d'investissement atteint 7 595 000 .00€ en augmentation de 114 970 € soit 1.51 % par rapport au budget primitif 2017.

La dotation aux amortissements augmente de 10 000 € par rapport à celle de 2017 et atteint 280 000 €

## **Recettes de fonctionnement**

Les recettes de fonctionnement de l'USEDA s'élèvent à 13 768 650 € et se répartissent comme suit :

Les revenus **de gestion courante** (vente Tickets restaurants, vente énergie photovoltaïque et vente de cuivre) s'élèvent à 78 000 € en baisse de 17 680 € par rapport à 2017.

Le montant **de la taxe sur la consommation finale d'énergie** s'élève à 6 800 000 € en baisse de 200 000 € par rapport à 2017 (-2.86 %) (-prévision d'un hiver clément-).

Le montant **de la redevance versée par les concessionnaires et de la PCT s'établit** à 3 460 000 € en augmentation de 60 000 € par rapport à 2017 +1.76%) surtout en raison du frémissement de l'activité économique permettant une augmentation de la PCT.

Le montant **de la contribution des communes** (maintenance et achat d'énergie) atteint 3 400 000 € identique à la contribution 2017.

## **Section d'investissement**

### **Dépenses d'investissement**

- **Le remboursement en capital des emprunts à 1 260 000 € en baisse de 310 000 € par rapport à 2017**



Au 31 décembre 2017, l'encours de la dette pour le budget principal réparti en huit prêts s'élèvera à 4 587 370,73 €, ce qui représente 5 mois des recettes de fonctionnement hors achat énergie.

La répartition de l'encours au 31/12/2017 sera la suivante :

- 800 003,01 € au taux fixe de 4,785 % (pénalité de 285 000 € si remboursement anticipé) échéance du prêt 15/02/2023
  - 125 000 € au taux fixe de 3,57 % échéance du prêt 25/11/2019
  - 157 724,88 € au taux fixe de 4,18 % échéance du prêt 01/02/2019
  - 1 000 000 € au taux fixe de 3,15 % échéance du prêt 25/12/2021
  - 800 003,01 € au taux fixe de 1,28 % échéance du prêt 15/03/2023
  - 444 448 € au taux fixe de 0,79 % échéance du prêt 15/03/2018
  - 1 056 936,56 € au taux fixe de 1,66 % échéance du prêt 05/01/2026
  - 203 257,03 € au taux fixe de 1,66 % échéance du prêt 02/01/2026
- Un prêt a été remboursé
    - o Une ligne de trésorerie de 3 000 000 € durée : 1 an taux variable indexé : EURIBOR 3 mois +1,00 % soit le 05/08/2017 : -0,329 % + 1,00 %.
  - Un prêt a été contracté
    - o Une ligne de trésorerie de 3 000 000 € durée : 1 an taux variable indexé : EURIBOR 3 mois +1,00 % soit le 05/08/2017 : -0,329 % + 1,00 %.
  - Remboursement emprunt aux communes 18 000 € (montant identique à la dotation 2017) pour la prise en compte de prêt contracté par des communes avant leur adhésion à l'USEDA.
  - Pour les travaux d'investissement

Enfouissement coordonné des réseaux d'éclairage public et de télécommunication programme 2018 la dotation s'élève à 4 225 000 € dotation identique à celle de 2017.

Extension de réseaux électriques en 2018 la dotation s'élève à 2 000 000 €.

Rénovation et extension de l'éclairage public la dotation 2018 s'élève à 1 500 000 € en baisse de 200 000 € par rapport à la dotation de 2017.

2 800 000 € sont prévus au budget primitif pour les armoires communicantes.

Il n'y a plus de dotation au renouvellement des ballons fluorescents.

Le montant des enfouissements et des renforcements des réseaux électriques s'établit à 11 700 000 € en diminution de 11.4 % par rapport à 2017

### Recettes d'investissement

La dotation ENEDIS au titre de l'article 8 du contrat de concession s'élève à 336 000 € stable par rapport à l'année 2017

Les dotations du Fonds d'Amortissement des Charges Electriques (FACE) et du Conseil général de l'Aisne s'élève en 2018 à 4 310 000 €.

Les dotations des communes en 2018 atteignent le montant de 6 405 000 € en baisse de 3.55 % par rapport à celle de 2017

Voici la synthèse du budget principal

## Section de Fonctionnement

Dépenses		Total	Recettes		Total
.011	Charges à caractères générales	4 202 930,00 €	.012	Produit des services	78 600,00 €
.012	Charges de personnel et frais assimilés	1 059 200,00 €	73	Impôts et taxes ( TFCE)	6 800 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	157 000,00 €	74	Dotations et participations des communes	3 400 000,00 €
			75	Autres produit de gestion courantes(Redevances R1 et R2	3 460 000,00 €
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>5 419 130,00 €</b>	<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>13 738 600,00 €</b>
66	Charges financières	150 050,00 €			
67	Charges exceptionnelles	19 500,00 €	76	Produits financiers	50,00 €
.022	dépenses imprévues	160 000,00 €			
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>5 748 680,00 €</b>			
.023	Virement à la section d'investissement	7 709 970,00 €			
.042	Opérations d'ordre entre section (amortissement)	280 000,00 €			
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>7 989 970,00 €</b>			
<b>Total des dépenses de fonctionnement cumulées</b>		<b>13 738 650,00 €</b>	<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>		<b>13 738 650,00 €</b>

## Section d'investissement

Dépenses		Total	Recettes		Total
23	Immobilisations en cours	23 113 000,00 €	13	Subvention d'investissement reçues	12 817 000,00 €
1641	Emprunts en Euros	1 250 000,00 €	16449	Ligne de trésorerie	0,00 €
16449	Ligne de trésorerie	0,00 €	10222	FCTVA	1 460 000,00 €
27	Autres immobilisations financières	18 000,00 €	27	Récupération de TVA	2 284 164,00 €
.020	Dépenses imprévues	170 134,00 €			
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>24 551 134,00 €</b>	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>16 561 164,00 €</b>
.041	Opérations patrimoniales ( récupération de TVA)	2 284 164,00 €	.017	Opérations patrimoniales ( récup. de TVA)	2 284 164,00 €
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>2 284 164,00 €</b>	.021	Virement section de fonctionnement	7 709 970,00 €
			040.	opération d'ordre ( amortissement)	280 000,00 €
			<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>10 274 134,00 €</b>
<b>Total des dépenses d'investissement t cumulées</b>		<b>26 835 298,00 €</b>	<b>Total des dépenses d'investissement t cumulées</b>		<b>26 835 298,00 €</b>

Il sera examiné la possibilité de renégocier le prêt de 1 000 000 € au taux fixe de 3.15 % échéance du prêt 25/12/2021  
Le comité syndical à l'unanimité des membres présents vote le projet de budget principal.

### ⇒ Budget communications électroniques

Pour rappel, le budget annexe ci-après est un budget établi hors taxes. Les flux de TVA seront suivis sur un compte de classe 4 non budgétaire qui n'apparaîtra qu'au compte de gestion réalisé par le comptable public

### Section de fonctionnement

#### Charges de fonctionnement

Les charges de fonctionnement de l'USEDA qui s'élèvent pour 2018 s'élève à 2 021 000 € comprennent :

- 1 - 55 680 € ont été intégrés pour couvrir les dépenses imprévues.
- 2 – les charges de personnel s'élèvent à 236 150 €
- 3-les dotations aux amortissements des biens s'élève à 1 000 000 € et se répartissent comme suit :
  - Biens mis à disposition par le Conseil départemental : 113 516 €
  - Biens USED A : 886 484 €

## Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement de l'USEDA s'élèvent à **2 021 000 €** et se répartissent comme suit :

- 1- Les produits du service des domaines qui s'élèvent à **200 000 €** correspondant à la redevance versée par Orange pour la location des fourreaux et à la location des RNA-ZO.
- 2- Les participations des communes qui s'élèvent à **946 000 €**

Les reprises des subventions qui s'élèvent à **650 000 €** se répartissent comme suit :

- Sur les biens mis à disposition par le Conseil départemental : **83 077 €**
  - Sur les biens USEDA : **566 923 €**
- 3- Les redevances délégataire sont estimées **225 000 €**

## Section d'investissement

### Dépenses d'investissement

Les charges d'investissement de l'USEDA qui s'élèvent pour 2018 s'élève à **36 632 000 €** comprennent :

- 1- les travaux FTTH qui s'élèvent à **30 000 000 €** y compris les frais d'assistance à maîtrise d'œuvre
- 2- le compte 2042 d'un montant de **2 970 000 €** regroupe les subventions aux personnes de droit privé ; Il comprend les subventions pour la mise en place des kits de satellites pour un montant de **7 500 €** et les subventions pour Aisne THD pour un montant de **2 962 500 €**.
- 3- le compte 139 subventions d'investissement transférées au compte de résultats d'un montant de **650 000 € vient** en contrepartie de la reprise de subvention en recettes de fonctionnement
- **4 1 050 000 €** ont été prévus pour le remboursement du capital des emprunts
- **5 422 000 €** ont été intégrés pour couvrir les dépenses imprévues.

Au 31 décembre 2017, l'encours de la dette pour le budget communications électroniques réparti en huit prêts s'élèvera à **48 533 000 €**, avec le prêt de la Caisse de dépôts et de Consignation en cours de mobilisation au 31/12/2017, **5 500 000 €** auront été mobilisés.

- La répartition de l'encours au 31/12/2017 sera la suivante :
- **7 600 000 €** au taux fixe de **1.54 %** échéance du prêt **05/10/2036**
- **Un prêt est en cours de mobilisation**
  - Prêt Caisse de Dépôts et Consignation montant **21 058 000 €** au taux variable livret A +1% au 31/12/2017, **5 500 000 €** ont été mobilisés durée 25 ans avec une période de mobilisation maximale de cinq ans
- **Trois prêts ont été contracté**
  - Banque postale prêt communications électroniques : **10 000 000 €** durée 20 ans taux fixe **1,57 %**.
  - Caisse de crédit agricole prêt communications électroniques : **5 000 000 €** durée 20 ans taux fixe **1,57 %**.
  - Caisse d'épargne Picardie prêt communications électroniques : **5 000 000 €** durée 20 ans taux fixe **1,62 %**.

### Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement de l'USEDA qui s'élèvent pour 2018 s'élève à **36 632 000 €** comprennent :

- 1- Les subventions d'équipement d'un montant de **17 000 000 €** comprennent la subvention de l'Etat (Fond national pour la Société Numérique FSN) pour un montant de **10 000 000 €**, du département de l'Aisne pour un montant de **2 000 000 €** et de l'Europe pour **5 000 000 €**
- 2- Les participations des communes adhérentes pour un montant de **3 632 000 €**
- 3- Un emprunt pour un montant de **15 000 000 €** pour équilibrer le budget.
- 4- Les opérations d'ordre s'élèvent à **1 000 000 €** et concernent exclusivement la dotation aux amortissements

Voici la synthèse du budget communications électroniques :

<b>Section de Fonctionnement</b>					
<b>Dépenses</b>		<b>Total</b>	<b>Recettes</b>		<b>Total</b>
.011	Charges à caractères générales	78 000,00 €	.012	Produit des services	200 000,00 €
.012	Charges de personnel et frais assimilés	236 150,00 €	74	Dotations et participations des communes	946 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	20,00 €	75	Autres produits de gestion courante	225 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	1 100,00 €			
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>315 270,00 €</b>	<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>1 371 000,00 €</b>
66	Charges financières	650 050,00 €			
67	Charges exceptionnelles				
.022	dépenses imprévues	55 680,00 €	.042	Amortissement subvention	650 000,00 €
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>1 021 000,00 €</b>			
.023	Virement à la section d'investissement	0,00 €			
.042	Opérations d'ordre entre section (amortissement)	1 000 000,00 €			
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>1 000 000,00 €</b>			
<b>Total des dépenses de fonctionnement cumulées</b>		<b>2 021 000,00 €</b>	<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>		<b>2 021 000,00 €</b>

?

<b>Section d'investissement</b>					
<b>Dépenses</b>		<b>Total</b>	<b>Recettes</b>		<b>Total</b>
23	Immobilisations en cours	34 510 000,00 €	1312	Subventions Investissement	20 632 000,00 €
1641	Emprunts en Euros	1 050 000,00 €			
.022	dépenses imprévues	422 000,00 €	1641	Emprunt	15 000 000,00 €
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>35 982 000,00 €</b>	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>35 632 000,00 €</b>
13912	Subvention d'investissement transférées au compte de résultat	650 000,00 €	.022	Virement section de fonctionnement	0,00 €
				Amortissements	1 000 000,00 €
<b>Total des dépenses d'investissement t cumulées</b>		<b>36 632 000,00 €</b>	<b>Total des dépenses d'investissement t cumulées</b>		<b>36 632 000,00 €</b>

Le comité syndical à l'unanimité des membres présents vote le projet de budget communications électroniques.

### ⇒ Budget énergies

Pour rappel, le budget annexe ci-après est un budget établi hors taxes. Les flux de TVA seront suivis sur un compte de classe 4 non budgétaire qui n'apparaîtra qu'au compte de gestion réalisé par le comptable public.

Il est très succinct .il ne comprend que du fonctionnement.

### Charges de fonctionnement

Les charges de fonctionnement qui s'élèvent pour 2018 s'élève à **212 000 €** comprennent :

- 1 le paiement des prestations des entreprises qui entretiennent les chaufferies d'URCEL de SISSONE et de TUIPIGNY. Les dépenses s'élèvent **189 500 €**
- 2 le paiement des consommations d'eau de l'électricité des trois chaufferies pour un montant de **18 000 €**
- 3 l'assurance multirisques pour un montant **de 4 500 €**

### Recettes de fonctionnement

Elles correspondent à l'encaissement des ventes de chaleur.

Elles s'élèvent à **212 000 €**

Voici la synthèse du budget énergie :

<b>Section de Fonctionnement</b>					
Dépenses		Total	Recettes		Total
.011	Charges à caractères générales	212 000,00 €	.012	Produit des services	0,00 €
.012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	73	Ventes diverses	500,00 €
65	Autres charges de gestion courante	0,00 €	74	Dotations et participations des communes	0,00 €
			75	Autres produit de gestion courantes (Redevances R1 et R2)	211 500,00 €
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>212 000,00 €</b>	<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>212 000,00 €</b>
66	Charges financières	0,00 €			
67	Charges exceptionnelles	0,00 €			
.022	dépenses imprévues	0,00 €			
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>212 000,00 €</b>			
.023	Virement à la section d'investissement	0,00 €			
.042	Opérations d'ordre entre section (amortissement)	0,00 €			
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00 €</b>			
<b>Total des dépenses de fonctionnement cumulées</b>		<b>212 000,00 €</b>	<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>		<b>212 000,00 €</b>

### ⇒ Budgets consolidés primitifs 2018

Voici les projets de budgets consolidés

<b>Section de Fonctionnement</b>					
Dépenses		Total	Recettes		Total
.011	Charges à caractères générales	4 492 930,00 €	.012	Produit des services	278 600,00 €
.012	Charges de personnel et frais assimilés	1 295 350,00 €	73	Impôts et taxes ( TFCE)	6 800 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	157 020,00 €	74	Dotations et participations des communes	4 346 000,00 €
67	charges exceptionnelles	1 100,00 €	75	Autres produit de gestion courantes	3 896 500,00 €
			73	ventes diverses	500,00 €
			76	produits financiers	50,00 €
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>5 946 400,00 €</b>	<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>15 321 650,00 €</b>
66	Charges financières	800 100,00 €			
67	Charges exceptionnelles	19 500,00 €	.042	Amortissement subvention	650 000,00 €
.022	dépenses imprévues	215 680,00 €			
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>6 981 680,00 €</b>			
.023	Virement à la section d'investissement	7 709 970,00 €			
.042	Opérations d'ordre entre section (amortissement)	1 280 000,00 €			
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>8 989 970,00 €</b>			
<b>Total des dépenses de fonctionnement cumulées</b>		<b>15 971 650,00 €</b>	<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>		<b>15 971 650,00 €</b>

<b>Section d'investissement</b>					
Dépenses		Total	Recettes		Total
23	Immobilisations en cours	57 623 000,00 €	13	Subvention d'investissement reçues	33 449 000,00 €
1641	Emprunts en Euros	2 300 000,00 €	1641	Emprunt	15 000 000,00 €
16449	Ligne de trésorerie	0,00 €	10222	FCTVA	1 460 000,00 €
27	Autres immobilisations financières	18 000,00 €	27	Récupération de TVA	2 284 164,00 €
.020	Dépenses imprévues	592 134,00 €			
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>60 533 134,00 €</b>	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>52 193 164,00 €</b>
.041	Opérations patrimoniales ( récupération de TVA)	2 284 164,00 €	.017	Opérations patrimoniales ( récup. de TVA)	2 284 164,00 €
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>2 284 164,00 €</b>	.021	Virement section de fonctionnement	7 709 970,00 €
			040.	opération d'ordre ( amortissement)	1 280 000,00 €
13912	Subvention d'investissement transférées au compte de résultat	650 000,00 €			
			<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>11 274 134,00 €</b>
<b>Total des dépenses d'investissement t cumulées</b>		<b>63 467 298,00 €</b>	<b>Total des dépenses d'investissement t cumulées</b>		<b>63 467 298,00 €</b>

Le comité syndical à l'unanimité des membres présents vote le projet de budget Energie.

## ⇒ DELIBERATIONS

### Conditions Financières applicables au 1ER Janvier 2018

Monsieur le Président présente au Comité Syndical le projet de modifications des conditions financières qui régissent les interventions de l'USEDA.

Les conditions financières seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018.

Les modifications par rapports aux conditions financières de l'année 2017 sont les suivantes :

1- - Actualisation du coût suivant l'évolution des indices permettant de calculer l'évolution des différents marchés que l'USEDA a passé avec les prestataires.

2- Modifications du régime d'aide pour la mise en place des bornes de recharges pour véhicules électriques, du fait de l'arrêt des subventions de l'ADEME :

- Année 2018 : contribution de la commune à 80 % du montant HT
- Année 2019 : contribution de la commune à 100 % du montant HT

Il est bien entendu que l'USEDA continue de prendre en charge les frais de fonctionnement des infrastructures de recharge.

Le Comité Syndical après en avoir entendu l'exposé de Mr le Président approuve à l'unanimité le projet de conditions financières, applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

### PROGRAMME Extension réseau éclairage public 2018

Monsieur le Président présente aux membres du Comité Syndical le programme d'extension d'éclairage public du programme extension réseau éclairage public 2018.

Le comité syndical après avoir entendu l'exposé de son Président et en avoir délibéré :

- Approuve à l'unanimité des membres présents le programme présenté.

-

### PROGRAMME Mise en conformité réseau éclairage public 2018

Monsieur le Président présente aux membres du Comité Syndical le programme mise en conformité réseau éclairage public du programme extension réseau éclairage public 2018. Le comité syndical après avoir entendu l'exposé de son Président et en avoir délibéré approuve à l'unanimité des membres présents le programme présenté

### PROGRAMME signalisation lumineuse 2018

Monsieur le Président présente aux membres du Comité Syndical le programme signalisation lumineuse public du programme extension réseau éclairage public 2018. Le comité syndical après avoir entendu l'exposé de son Président et en avoir délibéré : approuve à l'unanimité des membres présents le programme présenté.

## LOCATION DE FOURREAUX

Monsieur le Président indique aux membres du Comité Syndical qu'il y a lieu de prévoir un tarif de location pour les fourreaux disponibles appartenant à l'USEDA.

Il propose un prix de location de :

- 0.50 €/an et par mètre de réseau utilisé pour les extensions redevance de location Orange.
- 0,92€ /an et par mètre de réseau utilisé pour les dissimulations redevance de location Orange.

Le Comité Syndical après avoir entendu l'exposé de Mr le Président et en avoir délibéré accepte à l'unanimité des membres présents les prix de location proposés.

**AUTORISATION MR LE PRESIDENT A SIGNER LE MARCHE 2018- 2021 POUR LES TRAVAUX D'ELECTRIFICATION- ECLAIRAGE PUBLIC- DE RESEAUX DE TELECOMMUNICATIONS COORDONNEES AUX TRAVAUX ELECTRIQUES ET TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC -MAINTENANCE EP- SIGNALISATION LUMINEUSE ET PETITS TRAVAUX D'EXTENSION EP.**

**Jean FAREZ quitte la séance il y a maintenant 31 présents le quorum est largement atteint.**

Il s'agit d'un marché à bons de commande, annuel reconductible au maximum trois fois.

Il comprend treize lots géographiques.

10 lots Enfouissement des réseaux électriques, éclairage public et télécommunication

3 lots Maintenance et petites extensions éclairage public.

Les critères d'attribution sont les suivants :

Développement Durable **20**

Prix des prestations **30**

Valeur Technique **30**

Hygiène et sécurité **20**

La commission d'appel d'offre lors de sa réunion du 27 novembre a décidé d'attribuer les marchés aux entreprises suivantes :

LOTS	Entreprise attributaire
1	SANTERNE NORD PICARDIE INFRA
2	INEO NORD PICARDIE
3	CEGELEC Amiens
4	SETI
5	GEPELEC
6	LECLERE
7	DRTP
8	DEMOUSELLE
9	LESENS
10	GTIE
11	CITEOS SANTERNE CEGELEC
12	SETI GEPELEC LECLERE
13	GTIE LESENS DEMOUSELLE

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Président et en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité des 31 membres présents d'autoriser Mr le Président à signer les pièces du marché avec les entreprises suivantes

## Approbation du rapport de contrôle de la concession AISNE THD au titre de l'année 2016

Jean FAREZ réintègre la séance il y a maintenant 32 présents.

Monsieur le Président présente aux membres du Comité Syndical le projet de compte-rendu pour l'année 2016 de la délégation de service public, pour l'aménagement numérique sur le territoire de l'Aisne qui est conforme aux prescriptions du contrat.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré approuve à l'unanimité des membres présents le compte-rendu du concessionnaire Aisne THD.

### MISE EN PLACE DU régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et le l'engagement professionnel (RIFSEEP),

Considérant qu'il y a lieu Monsieur le président indique qu'il y a lieu d'appliquer le RIFSEEP pour le corps des adjoints techniques et agents de maîtrise.

Les conditions d'attribution du RIFSEEP est identique au régime des agents de la filière administrative approuvé par le Comité Syndical en date du 30 novembre 2016.

Le tableau des montants maximum sont les suivants :

GROUPES	MONTANTS ANNUELS MAXIMUM DE L'IFSE
<b>Adjoints Techniques et Agents de Maîtrise</b>	
G1	11 340,00 €
G2	10 800,00 €

GROUPES	MONTANTS ANNUELS MAXIMUM DU CIA
<b>Adjoints Techniques et Agents de Maîtrise</b>	
G1	1 260,00 €
G2	1 200,00 €

La date d'effet des dispositions de la présente délibération est fixée au 01/01/2018.

Après avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité des membres présents :

-d'instaurer l'IFSE dans les conditions indiquées ci-dessus.

-d'instaurer le complément indemnitaire dans les conditions indiquées ci-dessus.

-de prévoir la possibilité du maintien à titre individuel, aux fonctionnaires concernés, de leur montant antérieur plus élevé en application de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984.

- de décider que les primes et indemnités seront revalorisées automatiquement dans les limites fixées par les textes de référence.

-que les crédits correspondants seront calculés dans les limites fixées par les textes de référence et inscrits chaque année au budget.



## **SUPPRESSION DE POSTES**

Le président rappelle aux membres du comité syndical que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Le Comité Technique Paritaire (CTP) doit être consulté sur la suppression d'un poste en application de l'article 97 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984

Il appartient donc au Conseil Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le tableau des effectifs de l'USEDA, le président propose de supprimer deux postes d'adjoint administratif.

Le Comité Syndical accepte à l'unanimité des membres présents après avis du Comité Technique Paritaire (CTP), de supprimer les emplois nommés ci-dessus

## **CREATION DE DEUX POSTES D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2ème CLASSE**

Monsieur le Président propose la création de deux postes d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet sont créés à compter du 1er janvier 2018.

Le Comité Syndical après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré décide à l'unanimité des membres présents d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposés.

## **ADHESION AU SERVICE MISSIONS TEMPORAIRES DU Centre de gestion de l'Aisne**

Le Président rappelle à l'assemblée :

Que le législateur a confié au Centre de Gestion la mission de recruter des fonctionnaires ou des contractuels affectés à des missions temporaires.

C'est pourquoi pour pallier les éventuelles absences dans les collectivités, le Président pourra faire appel au service missions temporaires du CDG de l'Aisne.

Le personnel mis à sa disposition exécutera les directives du Président.

La collectivité rémunérera le service missions temporaires de la façon suivante :

- Le remboursement au CDG 02 du traitement brut de l'agent + les charges sociales patronales. Sont compris notamment le supplément familial, diverses primes et indemnités si l'agent en bénéficie, les congés payés et la cotisation ASSEDIC ; avec une majoration de 8% pour les collectivités et établissements publics affiliés.

- 1 déplacement aller/retour par jour de travail payé à l'agent, au-delà de 5 kilomètres effectués, soit de la résidence administrative au lieu de la mission, soit de la résidence de l'agent au lieu de la mission (lorsque celle-ci est plus proche du lieu de la mission).

Le Comité Syndical après en avoir délibéré décide à l'unanimité des membres présents :

\* d'autoriser le Président à signer les conventions avec le CDG pour la mise à disposition du personnel

\* décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget de la collectivité

## ARMOIRES COMMUNICANTES

Monsieur le Président présente aux membres du Comité Syndical le dossier de consultation du marché armoires communicantes.

Le Comité Syndical après avoir entendu l'exposé de Mr le Président et en avoir délibéré approuve à l'unanimité des membres présents le dossier de consultation du marché des armoires communicantes.

## POSE DE FOURREAUX PAR L'USEDA SUR LE RESEAU THD

Monsieur le Président expose aux membres du comité syndical que l'USEDA est sollicité pour la pose de fourreaux sur les tracés du déploiement du réseau très haut débit.

Il est proposé d'appliquer la tarification suivante :

- Pose d'un PEHD 40 (polyéthylène haute densité) en tranchée commune, prix unitaire en mètre linéaire : 3,78 €
- Fourniture d'un PEHD 40 : 1,73 € du mètre linéaire.
- Percement chambre existante : 70.00€ l'unité.

Auquel il faut rajouter les frais d'ingénierie de l'USEDA, qui s'élève à 4,5% du montant des travaux.

Le Comité Syndical après avoir entendu l'exposé de Mr le Président et en avoir délibéré accepte à l'unanimité des membres présents les conditions de locations proposées

## QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le président rappelle aux membres du comité qu'ils recevront après cette réunion, un état récapitulatif des réunions du comité syndical auxquels ils ont assisté. Cet état devra être renvoyé au service de la comptabilité de l'USEDA accompagné d'un RIB et d'une photocopie de la carte grise

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président remercie l'ensemble des participants avant de clôturer la séance à 13h00.

Fait à Laon, le 11 décembre 2017

**Le Président de l'USEDA**



**Daniel DUMONT**